

Le 20 novembre 2019 - Services autochtones du Canada a déterminé que le projet solaire de 10 MW de Cowessess n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

La décision a été fondée sur l'examen des facteurs suivants :

- Impacts sur les droits des peuples autochtones ;
- Le savoir indigène ;
- Connaissances de la communauté ;
- Commentaires reçus du public ; et,
- Mesures d'atténuation.

Services autochtones du Canada est convaincu que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.